



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Bourse de croissance TSX – ABI.V

10 février 2010

ABCOURT A RENÉGOCIÉ SON OPTION SUR LA PROPRIÉTÉ ALDERMAC

Mont-St-Hilaire, Québec, Canada, le 10 février 2010

MINES ABCOURT INC. (la « Société ») (Bourse de croissance TSX : ABI, Berlin et Frankfort), M. Renaud Hinse, président et chef de la direction de Mines Abcourt inc. est très heureux d'annoncer que l'option d'achat sur la propriété Aldermac a été renégoziée. L'an dernier, cette entente avait été renégoziée pour retarder d'un an les trois paiements qui restaient à faire. Le 1^{er} février 2010, un paiement de 300 000 \$ devait être fait, une demie payable en argent comptant et une demie payable en actions. À la demande d'Abcourt, les vendeurs ont accepté de recevoir le paiement au complet en actions. Un total de 1 875 000 actions de catégorie A (ordinaires) seront émises à 0,16 \$ par action. Cette émission d'actions doit être approuvée par la Bourse de croissance TSX. Ces actions ne pourront être transigées avant le 6 juin 2010.

La propriété Aldermac comprend 10 claims et couvre 303 hectares dans les rangs 5, 6 et 7 du canton Beauchatel, Québec, Canada. Elle est située à environ 13 km à l'ouest de la ville de Rouyn-Noranda, dans le nord-ouest du Québec, le long de la route 117 et près de la voie ferrée de l'Ontario Northland Railway. La mine est desservie par un puits de 1 625 pieds (495 mètres) et des galeries réparties sur neuf niveaux. De 1936 à 1943, la mine a produit environ deux millions de tonnes courtes de minerai de sulfures massifs avec une teneur de 1,78 % de cuivre, 0,2 once par tonne d'argent, 0,02 once par tonne d'or et une quantité inconnue de zinc. Comme c'était la coutume à cette époque, parce que le prix du zinc était très bas, le zinc contenu dans le minerai était rejeté dans les résidus de l'usine. Dans la vieille partie de la mine, le gisement était constitué de trois lentilles principales et de plusieurs petits amas qui n'étaient pas considérés économiques à cette époque. Les lentilles de minerai ont une direction est-ouest et elles ont un pendage abrupt vers le sud. Le gisement avait une largeur de 180 pieds, une longueur de 300 pieds et une hauteur de 1 400 pieds. Le gisement était constitué principalement de pyrite, avec une quantité moindre de pyrrhotite et de la chacopyrite, de la sphalérite et de la magnétite dans une gangue de quartz.

En 1987, dans la vieille partie de la mine, Seadrift International Exploration Ltd. qui est devenue Deak Resources Corporation et par la suite, A.J. Perron Gold Corporation avait évalué les réserves de minerai restantes à 623 480 tonnes courtes avec une teneur de 1,60% de cuivre et une quantité indéterminée de zinc.

Subséquent, un programme de forage en surface en 1987 et 1988 par Seadrift International Exploration Ltd, a permis la découverte de deux nouvelles lentilles de sulfures massifs à moins de 100 pieds de la galerie d'exploration du 8^e niveau. Suite au trou de la découverte en août 1987, 25 forages ont été réalisés pour définir les lentilles No. 7 et No. 8. Les dimensions de la lentille No. 8 sont 60 pieds de large, 300 pieds de longueur et 350 pieds de hauteur. La lentille No. 7 est située 200 pieds au sud de la lentille No. 8. Les réserves historiques des zones No.7 et No. 8 ont été calculées par Wright Engineers, une firme bien connue de consultants, et sont comme suit :

1,15 million de tonnes courtes prouvées et probables avec une teneur de 1,5% de cuivre, 4,13% de zinc, 0,91 once par tonne d'argent et 0,014 once par tonne d'or

Cette information provient d'un rapport de Deak Resources Corporation intitulé «Aldermac Technical Summary» de novembre 1989, d'un auteur inconnu, mais déposé au ministère des Ressources Naturelles du Québec.

Dans les paragraphes précédents, les termes « **minerai** » et « **réserves** » sont utilisés dans un contexte historique et ne signifient pas que la rentabilité économique a été prouvée. Les réserves historiques doivent être traitées comme des ressources historiques. Ces dernières ont été préparées avant l'introduction du Règlement 43-101. Les ressources historiques n'ont pas été vérifiées et on ne doit pas se fier sur elles. Cependant, Abcourt croit que ces estimations, particulièrement celle préparée par Wright Engineers ont été faites par des personnes compétentes. Cette déclaration est faite par M. Renaud Hinse, ingénieur, président d'Abcourt et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101. En 2008, 30 sondages totalisant 7 535 mètres ont été forés pour confirmer ces ressources et les augmenter. D'excellents résultats ont été obtenus (voir nos communiqués de presse du 4 mars, 12 mars, 25 mars, 31 mars, 17 avril et 8 décembre 2008).

Mines Abcourt inc. est une société canadienne d'exploration et de mise en valeur minière avec des propriétés stratégiquement situées dans le nord-ouest du Québec au Canada. La propriété Abcourt-Barvue avec des réserves de minerai et des ressources 43-101 en argent et en zinc et la propriété Elder avec des ressources 43-101 en or, ainsi que la propriété Aldermac avec des ressources historiques en cuivre et en zinc sont toutes les trois d'anciennes mines ayant déjà été en exploitation. Abcourt se concentre présentement sur l'avancement des projets Abcourt-Barvue et Elder en vue de les remettre en exploitation. Une étude positive de faisabilité 43-101 a été complétée en 2007 sur le projet Abcourt-Barvue. De plus, de l'équipement pour l'usine a été acheté (voir Communiqués de Presse du 16 février et du 9 août 2007 ainsi que du 1^{er} et du 7 février 2008). Pour de plus amples renseignements sur Mines Abcourt inc. (TSXV : ABI), veuillez consulter notre site web www.abcourt.com et le site Sedar www.sedar.com (voir : Mines Abcourt inc). Un plan de localisation et une projection longitudinale de la zone minéralisée Aldermac sont montrés sur le site web. Un petit plan de localisation des propriétés Elder et Tagami est aussi montré sur notre site web.

EXPOSÉS SPÉCULATIFS: Sauf pour les déclarations de faits historiques, toutes les déclarations dans ce communiqué de presse incluant sans limitation, les exposés concernant les prévisions, les plans et objectifs de Mines Abcourt inc., sont des exposés spéculatifs, sujets à des risques et à des incertitudes. Il n'est pas certain que ces exposés soient exacts ; les résultats éventuels et les événements futurs pourraient être grandement différents de ceux anticipés dans ces exposés. Ce communiqué de presse a été préparé par M. Renaud Hinse, une personne qualifiée, président de Mines Abcourt inc.

Pour de plus amples informations : **Renaud Hinse, président**

T : 819 768-2857 450 446-5511 **F :** 819 768-5475 450 446-3550

E-mail: rhinse@abcourt.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.